

## Chapitre 13

# Administration de médicaments à un enfant





## Chapitre 13

# Administration de médicaments à un enfant

Ce chapitre explique les procédures à suivre par l'exploitant s'il accepte de donner des médicaments à un enfant. Il porte autant sur les médicaments brevetés (en vente libre) que sur ceux sous prescription.

# 13

## 39

L'exploitant qui accepte d'administrer des médicaments prescrits ou brevetés à un enfant :

- (a) obtient l'autorisation écrite préalable des parents ou du tuteur de l'enfant;
- (b) accepte seulement les médicaments amenés sur les lieux par le parent ou le tuteur :
  - (i) dans le flacon d'origine, s'il s'agit de médicaments brevetés;
  - (ii) dans un contenant fourni par un pharmacien, s'il s'agit de médicaments prescrits;
- (c) désigne un membre du personnel-cadre en fonction responsable d'administrer le médicament à l'enfant;
- (d) s'assure que le médicament porte une étiquette indiquant le nom de l'enfant, la date d'échéance, la dose, l'heure et la méthode d'administration;
- (e) s'assure que le médicament est rangé dans un endroit hors de la portée des enfants;
- (f) garde un dossier à jour sur chaque dose administrée, incluant le genre de médicament, l'heure d'administration et la quantité de la dose;
- (g) exige que l'employé qui administre le médicament signe le registre visé à l'alinéa f).

Paragraphe 39

## Administrer un médicament à un enfant

### Pourquoi

- Pour s'assurer que le médicament est administré (donné) à l'enfant de façon sécuritaire.
- Pour s'assurer que le médicament est rangé de façon sécuritaire.

### Ce que cela signifie

- Si l'exploitant accepte de donner un médicament à un enfant, l'exploitant doit respecter tous les critères inscrits dans l'encadré.

### Comment

- Acceptez d'administrer un médicament SEULEMENT si vous vous sentez à l'aise et compétent pour le faire. Si un enfant a besoin d'injections d'insuline ou d'une EpiPen, par exemple, acceptez de le faire uniquement après avoir reçu une formation à cet effet dispensée par un professionnel de la santé ou le parent.
- Élaborez un formulaire (ou demandez un exemple à l'agent régional de la petite enfance) que le parent devra remplir avec toute l'information requise pour permettre d'administrer le médicament de façon sécuritaire et appropriée. Le formulaire doit contenir :
  - le nom de l'enfant;
  - le nom du médicament;
  - la raison de la prise de médicament (optionnel);
  - la dose, soit la quantité de médicaments devant être donnée chaque fois;
  - à quels moments l'enfant doit prendre le médicament (par exemple, à une heure spécifique ou après le repas);
  - les instructions particulières, s'il y a lieu (par exemple à prendre avec un verre d'eau);
  - les avertissements ou effets secondaires (par exemple, pourrait rendre l'enfant somnolent);
  - les dates où l'enfant doit prendre le médicament (par exemple, durant deux semaines, à compter du 17 février);
  - une déclaration ressemblant à ceci : « je, [nom du parent], donne la permission à [nom de l'exploitant] d'administrer le médicament mentionné ci-haut à [nom de l'enfant]. »;
  - un endroit où le parent doit signer et indiquer la date;

- l'heure à laquelle le médicament a été donné à l'enfant;
- la quantité de médicaments administrée (dose);
- la signature de l'employé (garderie publique).
- Acceptez des parents uniquement des médicaments dans un contenant fourni par le pharmacien, le centre de santé ou le fabricant.
- Si vous êtes l'exploitant d'une garderie en milieu familial, donnez vous-même le médicament à l'enfant.
- Pour l'exploitant d'une garderie publique, désignez un employé qui sera chargé d'administrer le médicament.
- Étiquetez le médicament avec le nom de l'enfant, la date d'expiration, la dose, l'heure et la méthode d'administration.
- Rangez le médicament dans un contenant verrouillé, conformément aux instructions sur l'étiquette, par exemple, « garder au réfrigérateur ».
- Conservez ces relevés dans la garderie.
- Surveillez l'apparition d'effets secondaires indiqués par le parent sur le formulaire de consentement et prenez les mesures qui s'imposent pour assurer autant que possible le bien-être de l'enfant.
- Les parents sont responsables de fournir tout équipement servant à l'administration d'un médicament qui requiert une méthode d'administration ou de mesure particulière, comme une pompe ou une cuillère à mesurer, par exemple.
- Les EpiPens doivent toujours être accompagnés d'un formulaire dûment rempli. Joignez au formulaire du médicament, une copie de la prescription donnée par le médecin ou le professionnel de la santé. Les EpiPens doivent être gardés dans une armoire verrouillée pendant que l'enfant est dans la garderie. L'EpiPen devrait être apportée, dans une sacoche de ceinture, par l'employé responsable de l'enfant dès que celui-ci quitte les lieux pour aller dans l'aire de jeux extérieure, une excursion, une marche dans les environs, etc. L'employé doit toujours rester près de l'enfant.
- Gardez l'équipement de mesure du glucose dans l'armoire à médicaments verrouillée. Les parents doivent fournir un contenant pour objets tranchants pour disposer des aiguilles et des bandes. Si un enfant a besoin d'injections d'insuline, l'établissement doit élaborer, en compagnie d'un professionnel de la santé, un plan visant à offrir les meilleurs soins possible.
- Pour les médicaments à prendre en continu, conservez avec le formulaire d'instructions spéciales, une note de rappel à l'intention des parents pour le renouvellement du médicament. Remplissez un nouveau formulaire de médicaments chaque mois pour la médication à prendre en continu.

